Image not found or type unknown

Perte de salaire pour 35 heures

Par **vincent cairou**, le **25/02/2009** à **20:13**

bonjour,

je suis chaudronnier et mon employeur nous a passer au 35 heures avec une perte de salaire. nous sommes normalent aux 39 h part semaine et 169 h par mois.nous sommes payer 151,5heures+17,33 heures a 125 %part mois,et la depuis le 9 janvier notre patron nous a imposé les 35 heures donc 151 heures par mois a cause d une baisse de travail, mon contrat de travail a été signé en mars 2001 et est de 39 heures part semaine soit 169 h part mois, a-t-il le droit de baisser notre salaire mensuel.

merci d avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés